



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Casernes, camps et terrains : Var

Question écrite n° 51568

Texte de la question

M François Leotard attire l'attention de M le ministre de la défense sur les conséquences que pourrait entraîner la fermeture de la base d'aéronautique navale de Frejus - Saint-Raphael. Depuis 1912, cette unite, installée à Frejus, accueille des personnels de la marine nationale et des personnels civils. Depuis cette date, tous les conseils municipaux ont montré leur attachement à cette institution et mesuré son importance économique et sociale dans la vie de la cité. Les informations selon lesquelles le ministère de la défense envisagerait sa fermeture perturbent tant le personnel civil que l'ensemble de la population. Il lui rappelle également l'importance stratégique de ce site en Méditerranée ainsi que les avantages de son implantation géographique qui répond parfaitement aux besoins opérationnels et expérimentaux des armées. Dans ces circonstances, il lui demande de confirmer le maintien de la base d'aéronautique navale de Frejus - Saint-Raphael et de ses effectifs civils et militaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La base de Frejus - Saint-Raphael abrite actuellement les installations du centre d'expérimentations pratiques et l'école de survie et de sauvetage de l'aéronautique navale. Elle n'a aucune vocation opérationnelle, notamment en raison de la faible longueur de sa piste qui n'est utilisable que par les hélicoptères et les aéronefs de liaison. La marine nationale a été amenée à s'interroger sur l'implantation des deux organismes précités dans le cadre des études de restructurations qui ont été engagées pour l'ensemble des bases et des établissements de soutien de l'aéronautique navale dans le Sud-Est, en liaison avec la délégation aux restructurations du ministère de la défense. Aucune décision n'a toutefois été prise à ce jour en ce qui concerne la fermeture de la base de Frejus - Saint-Raphael.

Données clés

Auteur : [M. L.éotard François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51568

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1991, page 5130